



Fédération Départementale **des Chasseurs**  
de l'Ardèche

Col de l'Escrinet

07200 SAINT ETIENNE DE BOULOGNE

Tél : 04.75.87.88.20

Mail : [fdc07@fdc07.fr](mailto:fdc07@fdc07.fr)

**Assemblée générale**  
**de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche**  
**samedi 2 Avril 2022 9h**

**RAPPORT D'ACTIVITE**

➤ **Le groupe Stratégie fédérale**

C'est définir l'avenir de la chasse, les grands objectifs de la FDC, les aspects financiers à intégrer dans chaque programme. Impulser des projets stratégiques !.

**L'actualité national nous rattrape, l'enquête sénatoriale en cours**

Les Amies du jeune non-chasseur tué dans son jardin en 2020/2021 dans le Lot ont déclenché une pétition de plus de 122 000 signatures, sachez quand il y a plus de 100 000 signatures le sénat a l'obligation de se saisir du sujet et de diligenter une mission conjointe de contrôle sur la sécurisation de la chasse » créée le 24 novembre 2021.

Cette commission a audité un certain nombre de personnes, d'organismes (assureurs, etc.), d'associations (certaines FDC dont la FDC38 et 15 ; fédérations sports et loisirs, anti-chasse, etc.),

Le Président Schraen a été auditionné 2 h pour défendre et surtout expliquer la chasse.

On s'étonne qu'une fameuse association AVA (anti-chasse) soit reçue au Sénat ...drôle de république ! pas de structures associatives déclarées groupuscules cagoulés qui interdisent des chasses légales, les terroristes de l'environnement, moins de 300 adhérents

**Que va-t-il en sortir ! la FNC nous annonce un séminaire sur la sécurité dans quelques mois.**

Dans le contexte actuel, il est également important de rappeler que les espaces de nature sont utilisés par de nombreux acteurs (randonneurs, VTT, motos...) dont les chasseurs. De ce fait, la chasse doit s'insérer dans ce panel d'activités GRANDISSANT de manière plus sûre et respectueuse des autres usagers, en développant notamment une communication adaptée. La nature doit être partagée par tous sans jamais devenir un espace de conflits ni de tragédies.

**Nous devons décliner les conventions cadres nationales à l'échelle de notre département avec les partenaires usagers de la nature**

➤ **Le groupe tissu associatif**

Il met en place les documents annuels de vos ACCA (RIC, compte rendu AG...). Il gère, en relation avec la commission « sécurité », les ACCA en difficultés. L'objectif est de vous simplifier vos missions de Président en vous mettant à disposition tous les outils nécessaires dont vous avez besoin pour gérer simplement et efficacement votre association de chasse tout en respectant la réglementation.

Il a aussi ce rôle de médiation/conciliation.

### **Je rappelle la finalité du document règlement intérieur de chasse et son bon usage !**

Le RIC est un document qui répond le plus souvent aux obligations statutaires et qui permet une adaptation locale des dispositions issues de l'arrêté préfectoral.

Par ailleurs, ce n'est pas un outil qui doit être utilisé dans le seul but par des chasseurs pour en contraindre d'autres. En effet, il doit s'inscrire dans la continuité de la loi VERDEILLE qui a permis un accès démocratique à la chasse et ne doit pas avoir pour finalité de cumuler les interdits.

La mission que l'Etat nous a confiée, est de contrôler la conformité de ce document. Nous sommes très attentifs aux dispositions liberticides, discriminatoires ou abusives qui apparaissent ici ou là.

L'assemblée générale doit faire fonctionner l'ACCA ou l'AICA dans un intérêt général et être garante des dispositions réglementaires locales par l'intermédiaire de son RIC.

Mais aussi par l'esprit d'ouverture, le respect des bonnes mœurs et la possibilité de permettre à tous les modes de chasse de s'exprimer (la chasse à l'affût, à l'arc, l'entraînement des chiens courant...)

Le travail autour du RIC a permis d'extraire un certain nombre d'informations et d'éléments dans le but d'améliorer la portée du document afin d'encourager les bonnes pratiques juridiques et cynégétiques.

**Ce document évolue et évoluera d'année en année.**

Vous disposez d'un réel service au sein de votre FDC pour toutes questions sur le fonctionnement de nos ACCA et AICA. N'hésitez-pas !

**L'avenir sera la création d'un guide de bonnes pratiques cynégétiques et juridiques.**

#### ➤ **Le groupe promotion de la chasse**

C'est le quotidien de la communication : le journal de la FDC, les réseaux sociaux, le site internet, la mise en forme de tout ce qui est produit à la FDC avec l'objectif de valoriser la chasse dans son ensemble. Ce groupe est un des acteurs majeurs pour travailler avec les autres usagers de la nature.

**Je me dois de vous parler et c'est une première !** La FNC lance une pétition pour que les associations, dites « d'intérêt général », qui combattent ouvertement des activités légales avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc...) ne bénéficient plus d'avantages fiscaux. C'est ce non-sens que la FNC a décidé de mettre sous le feu des projecteurs et de condamner dans une pétition hébergée sur le site du sénat.

**Messieurs les agriculteurs, les pêcheurs ? vous êtes menacés par les anti-tous (animaliste – végan....) !**

La chasse serait-elle devenue une maladie honteuse.

Insultes, agressions, vandalisme et même menaces de mort sont devenus notre quotidien.

Il n'est pas normal que certaines associations **qui usurpent** leur statut d'intérêt général en pratiquant un militantisme contre des activités légales, qui vont bien au-delà de la chasse, bénéficient de financement sous la forme de dons et donc d'avantage fiscaux. Leurs donateurs bénéficient de réductions fiscales, ce qui les incite à participer au financement de ces associations.

**Chasseurs, ruraux, réagissons et mobilisons-nous avec une réactivité massive et réelle, notamment pour répondre aux diverses pétitions émanant de vos structures.**

Il est temps que la nécessaire transparence, garante du bon fonctionnement de nos institutions, s'applique aussi au milieu associatif qui se réclame de l'intérêt général.

La FNC demande qu'une enquête parlementaire soit diligentée sur le fonctionnement et le mode de financement de ces associations.

J'appelle donc tous les citoyens (chasseur, agriculteurs, pêcheurs et bien d'autres..) à signer cette pétition pour qu'elle atteigne les 100 000 signatures dans un délai de 6 mois ! », aujourd'hui seulement 50 000 signatures. Nous devons réagir rapidement.

### **Mobilisez-vous !**

**Je vous invite à tenir à jour votre liste des chasseurs pour relayer systématiquement les messages de votre FDC par courriel ou SMS et tous autres systèmes.**

Notre ligne de front avec nos opposants est une ligne de front située sur le numérique et le médiatique  
Nous vous solliciterons régulièrement de façon insistante, voir très insistante !

#### ➤ **Le groupe SDGC**

Un dossier bouclé ! Notre ambition pour les 6 prochaines années sont transcrites dans le SDGC que Monsieur le Préfet a validé le 8 septembre 2021. Vous avez reçu ces derniers jours le schéma départemental sous un format dématérialisé.

Le contenu de ce schéma est en effet essentiel parce qu'il a vocation à inscrire la chasse dans une perspective durable des espèces et des espaces et à contribuer à la politique environnementale dans le département, en partenariat avec les acteurs du monde rural.

#### **Faisons une parenthèse sur la situation du Sanglier !**

Mes propos sur le sanglier seront de portée départementale, le nombre de prélèvements 2021/2022 est de 15391 sangliers contre 17736 l'année précédente – baisse de 15 % annoncée lors des réunions de secteurs. C'est la 4ème année consécutive que nous maîtrisons nos populations de sangliers dans son ensemble. 41 % de baisse depuis cette fameuse saison à plus de 26 000, je remercie tous les détenteurs pour les efforts réalisés au quotidien.

Le chiffre actuel du niveau de dégâts estimé et encourageant à 100 000 € (le plus bas depuis 20 ans) mais attendons le 30 juin par prudence.

Messieurs les détenteurs, la crise mondiale actuelle, influe fortement sur Les prix des denrées, annoncées en très forte hausse. Dès ce printemps, il faudra maîtriser au maximum nos dégâts et agir immédiatement en utilisant la période de chasse anticipée. **Je vous alerte déjà !**

#### ➤ **Le groupe Formations**

Toujours le même objectif : des formations adaptées, répondant à vos attentes et des formations de qualité ! Le catalogue est toujours aussi complet.

La formation décennale débuté en octobre 2021 a permis à ce jour de former près de 2 000 d'entre vous !

C'est une réussite, appréciée par les chasseurs ! Je sais que le -modeste- prix à payer entraîne quelques discussions, et que notre FDC de l'Ardèche est une des rares FDC à faire payer cette formation. Nous assumons ce choix, c'est aussi un gage que votre conseil d'administration entreprend les actions nouvelles avec sérieux et responsabilité.

Cette formation décennale évoluera avec le temps, nous avons fait déjà quelque chose d'extraordinaire et unique !

#### ➤ **Le groupe Géographie des territoires de chasse**

Ce groupe élabore la géographie des territoires de chasse. Il permet, conformément aux objectifs du schéma départemental d'accroître la connaissance des territoires de chasse par une cartographie précise. De plus, la loi chasse de 2019 a confié de nouvelles missions aux fédérations départementales, notamment dans la gestion des ACCA. Ainsi les statuts des territoires vis-à-vis de la chasse sont définis selon des décisions produites par la fédération départementale des chasseurs. Ce groupe étudie aussi les demandes des détenteurs de droit de chasse ou des propriétaires pour les dossiers de réserve, les demandes de réintégration de terrains au territoire des ACCA, les demandes d'oppositions cynégétiques et les demandes d'oppositions pour convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse.

L'idée principale est d'avoir une cartographie de l'ensemble des territoires de chasse du département pour les outils de gestion mais aussi pour identifier rapidement, lors d'études environnementales ou de dégâts, les territoires de chasse concernés.

### **Bientôt les aires protégées 2030, 10 % du territoire en protection forte**

L'Etat vise à mettre 30 % du territoire national en Aires Protégées et surtout (dont) 10 % sous réserve en protection forte,

En voici la définition :

« un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées »

Les préfets devront définir les activités qui vont être jugées « impactantes ». la chasse, la pêche .....l'agriculture

Soyons plus que jamais vigilants !

Mesdames et messieurs les détenteurs de droit de chasse, impliquez-vous à toutes ces réunions (natura 2000...) qui touchent vos territoires de chasse.

#### ➤ **Le groupe adhérent**

Cela concerne les services proposés aux adhérents de la fédération :

C'est veiller à proposer des services performants en matière de guichet unique, d'espace inter et intranet, le permis de chasser, les applications vigifaune, géochasse, cocagne, etc...**en route pour la modernisation !**

#### ➤ **Le groupe Technique Forêt – Plan Régional de la Forêt et du Bois**

Ce groupe a en charge de la gestion des cervidés : cerfs et chevreuils. Il s'agit de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique conformément aux dispositions prévues par le SDGC et en application du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB). Ce groupe gère les plans de chasse ainsi que les suivis et études qui concernent la grande faune. Par exemple le suivi du brâme du cerf ou encore la mise en place des premiers comptages cerf qui ont lieu en ce moment.

### **Ce qui se passe au national concernant Fransylva, représentant des forêts privées**

Ce syndicat contestait les dispositions de l'article L 422-18 du code de l'environnement telles qu'elles avaient été complétées dans la loi du 24 juillet 2019, à la demande de la FNC, et qui énoncent que « le droit d'opposition mentionné au premier alinéa du présent article est réservé aux propriétaires et aux associations de propriétaires ayant une existence reconnue lors de la création de l'association »

Ce syndicat, présidé par un chasseur ! soutient que cette disposition visant les associations portait atteinte au droit de propriété.

Rappelons que le législateur dans la loi des ACCA a entendu prévenir le morcellement et le retrécissement des territoires de chasse des associations, c'est le fondement même de nos associations !

Devant le conseil constitutionnel, les dispositions de cette loi sont conformes à la constitution.

Cette importante décision sera versée au dossier contentieux en cours devant le conseil d'état, OUI vous avez bien entendu le conseil d'état et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales à la suite du recours de FRANSYLVA.

## **Amis chasseurs et propriétaires forestiers, que se passe-t-il ?**

### **Etes-vous prêt à condamner « l'objectif d'intérêt général assigné par le législateur aux ACCA » ?**

Certains opposants aux ACCA recherchent à se regrouper dans l'unique but de soustraire leurs parcelles à la gestion des ACCA. Il est encore temps d'agir sur cette structure ...en demandant des explications à vos représentants.

N'y a-t-il pas ici juste un intérêt financier ? on nous parle d'un rapport multiplié par 2

#### ➤ **Le groupe Expertises dégâts Faune sauvage**

Ce groupe a en charge le suivi et la gestion du service indemnisation des dégâts de grand gibier – travaille sur la fixation des barèmes d'indemnisation des méthodes d'expertise mais aussi des dossiers particuliers qui nécessitent une expertise et un accompagnement du détenteur de droit de chasse.

#### **Ce qui se passe au niveau national concernant les dégâts de gibiers et leurs financements**

Conçu il y a plus de cinquante ans, le système d'indemnisations des dégâts de grands gibiers n'est plus viable économiquement pour les chasseurs et fait peser un risque pour la pérennité du système pour le monde agricole. Confrontés à une explosion des populations de sangliers qui n'est pas propre à la France mais existe partout ailleurs dans le monde, les chasseurs et leurs fédérations ne peuvent plus assumer seuls la charge des dégâts aux cultures agricoles qui s'élève à plus de 77 millions d'euros par an.

C'est pour cela que la FNC a entamé des négociations globales, il y a plus de 18 mois avec le monde agricole et le Gouvernement pour trouver une solution durable. Suite à cette rencontre, le gouvernement a lancé deux missions d'audit, l'une sur les territoires peu ou pas chassés et l'autre sur la gestion administrative des indemnisations.

Le Conseil Constitutionnel vient de donner sa décision le 20 janvier 2022, **il rejette la demande des chasseurs** en confirmant la légalité de la loi et donc de la mission de service publique.

Le besoin de réforme exprimée par la FNC sur le dossier des dégâts de gibier n'en reste pas moins légitime. Les discussions se poursuivent avec nos partenaires agricoles et l'Etat, pour trouver une solution pérenne et équilibrée pour l'ensemble des acteurs ruraux concernés

L'actualité avec l'envolée des cours agricoles, ne fait que renforcer le constat établi que les chasseurs et nos fédérations ne pourront plus assumer seuls la charge annuelle des dégâts de grand gibier. Certaines FDC sont déjà dans le rouge...

**Les chasseurs français ne veulent plus être les seuls à prendre en charge 100 % de la facture des dégâts causés par les grands gibiers alors que la chasse n'est pas ou peu pratiquée sur près de 30 % du territoire et que la gestion administrative a été déléguée en 2000 sans contrepartie financière.**

La situation est grave, Willy Schraen annonce la possibilité d'une cessation du paiement des dégâts par toutes les Fédérations en décembre si aucune solution n'est trouvée.

**Pour information, le rapport du député olivier bonivard sur le loup, nous précise que le contribuable français paye actuellement 66 millions d'euros**

#### ➤ **Le groupe Biodiversité**

Un objectif majeur qui est d'intégrer de façon systématique la biodiversité dans toutes les actions mises en place. En favorisant, auprès des ACCA des projets ambitieux de développement de la biodiversité dont le gibier est la clef de voûte, en favorisant l'entretien des espaces aménagés par le pastoralisme, en développant des suivis qui nous permettent d'augmenter nos connaissances et en favorisant la communication autour de ces actions et valoriser notre savoir-faire.

De nombreux partenaires sont à nos côtés pour ces objectifs : Les trois principaux qui sont la Région AURA, le Département, et l'Office Français de la Biodiversité ne doivent pas masquer les efforts des partenaires moins

importants financièrement mais très motivés et impliqués : SGGA, RTE, des municipalités, des établissements scolaires, des bergers... et bien d'autres.

La FDC a aussi choisi d'intégrer le plan de relance Haie Agroforesterie. ». Ce programme est financé par l'état et construit localement par la Chambre d'agriculture, Agribio et la FDC.

Rappelons que nos actions au service de la nature sont reconnues par le législateur et l'autorité administrative. Nous sommes agréés au titre d'associations de protection de l'environnement.

### **Parlons ici du niveau régional**

Je ne peux que me satisfaire de constater que dans plusieurs régions dont la nôtre, le militantisme vert est en déclin idéologique, politique et surtout financier. La région apporte et apportera son soutien à des projets et non plus à des structures. Elle veut des résultats sur le terrain et financer uniquement des projets précis et mesurables.

La convention 2022 – 2024 se prépare, les services y travaillent, je me réjouis du juste rétablissement d'un équilibre financier et une reconnaissance de nos actions légitimes dans le cadre de nos missions de service public et de l'intérêt général. Elle se traduit pour l'Ardèche par une dotation de d'environ de 85 000 € par an

### **Parlons aussi de l'Ecocontribution du National à l'Ardèche**

L'Ecocontribution mise en place suite à la réforme chasse de 2019, est un dispositif inscrit dans la loi ce qui lui assure une pérennité, une sécurité et de la sérénité, avec une convention cadre établie en 2019 avec l'AFB devenue OFB. En 2 ans, 466 projets en France pour une enveloppe de 43.44 millions d'euros de projets dont 33.84 millions d'euros d'écocontribution.

Ce sont des dossiers gérés majoritairement directement par les FRC.

Il y a bien une volonté politique de renforcer ces structures, afin qu'elles prennent place auprès des collectivités territoriales à l'échelle régionale. C'est une cotisation supplémentaire par chaque FDC.

La FRC doit devenir un véritable bureau d'étude ou bénéficier d'un accompagnement.

Nous disposons d'un accompagnement régional mais aussi national, avec l'instauration d'opérations collectives afin d'alléger l'instruction, **c'est la création d'un catalogue d'actions commun avec toutes les FDC.**

**Décembre 2021, seconde convention, validité de 5 ans (30 juin 2026) nous avons donc une lisibilité.**

Nous sommes engagés sur des projets animés par la FNC sur l'enveloppe nationale, Ekolien, Hironnelles et biodiversité Et avons notre propre projet, nous avons créé un véritable pôle biodiversité au sein de votre structure

### **Un atelier Ludo pédagogique sur la migration au col de l'escrinet grâce au financement des chasseurs sur la biodiversité**

On doit s'inscrire dans cette durabilité de nos actions et c'est à travers ce type de dossiers que l'on aura une meilleure reconnaissance de l'opinion publique.

#### **➤ Le groupe Sanitaire Faune Sauvage**

Les interactions faune sauvage / faune domestique peuvent parfois créer des problèmes sanitaires complexes à gérer. Ce groupe a pour objectif d'assurer la veille sur les problèmes sanitaires. Pour cela il travaille avec de nombreux partenaires, en premier lieu le réseau SAGIR, mais aussi des vétérinaires, des laboratoires, l'ANSES, ....

En cas de difficultés majeures ce groupe mettra en place les mesures adaptées en relation avec les pouvoirs publics. Soyez vigilants, restons les premiers « sentinelles de la faune sauvage » !

Nous avons récemment rapproché (accentué) notre collaboration avec le GDS. (grippe aviaire, peste porcine) Nous sommes très vigilants sur l'évolution de la grippe aviaire, pas de cas en Ardèche et la peste porcine dont un foyer est apparu pas loin de nos frontières en Italie.

La maladie d'Aujeski inquiète beaucoup de départements avec des cas. Appelé pseudo rage qui ne touche que nos fidèles compagnons (chiens) malheureusement mortellement.

**La création de Groupes temporaires est le moyen de répondre rapide à un sujet un événement (exemple)**

➤ **Le groupe Déchets / équarrissage (sous-produits de venaison)**

L'objectif est de proposer une solution aux territoires de chasse adhérents qui le souhaitent afin de traiter les déchets de chasse. Le projet lancé pour la saison 2021-22 a permis de créer plus de 40 points de collectes sur le département. Le dispositif est reconduit pour la saison à venir. Un projet ambitieux grâce au soutien financier fort de la région AURA.

Notre organisation, nous permet de répondre efficacement à l'ensemble des dossiers – nombreux !

**Je vais maintenant prendre un peu de temps pour vous présenter une nouvelle organisation qui concerne la sécurité à la chasse :  
la création de la commission départementale de sécurité à la chasse**

Elle est prévue dans L'article L.424 – 15 du code de l'environnement, composée de membres du CA de la fédération. Le Conseil d'Administration réuni le 7 février 2022 a validé le règlement intérieur qui encadre l'organisation, le fonctionnement et les compétences de cette commission.

Elle donne son avis :

- Sur les mesures de sécurité à la chasse figurant dans le schéma départemental de gestion cynégétique ;
- Sur le plan de prévention des accidents et des infractions établies par la fédération des chasseurs
- Sur la mise en œuvre de stages de sensibilisation organisée à l'intention des auteurs d'infractions de chasse ;
- Sur le suivi des procès-verbaux d'infraction de chasse ;
- Sur les signalements à l'Office français de la biodiversité et au préfet de département des chasseurs susceptibles de faire l'objet d'une décision de rétention-suspension du permis de chasser ;
- Sur les poursuites disciplinaires engagées à l'encontre des chasseurs ayant enfreint des règles de sécurité.

En cas de faute grave ou de fautes répétées à la sécurité à la chasse, la commission de sécurité à la chasse peut demander au président de la fédération départementale de prononcer une sanction pécuniaire et/ou solliciter des autorités une suspension de la validation du permis de chasser à l'encontre du chasseur contrevenant. En matière d'ACCA, celle-ci sera compétente pour demander de suspendre le droit de chasse sur l'association ou exclure temporairement ou définitivement le chasseur, suivant la catégorie de membre de droit à laquelle il appartient.

A l'échelle des ACCA, en cas de fautes graves et répétées, le CA de chaque ACCA pourra demander des sanctions fédérales auprès du Président de la FDC07. Cette prérogative a été transférée du Préfet au Président de la FDC07 depuis la mise en place de la réforme de la chasse

**Nous assumons nos missions d'intérêt général avec un engagement fort pour la sécurité de nos adhérents dans la pratique de leur loisir et envers les autres utilisateurs de la nature.**

## **Conclusion**

La Fédération nationale a choisi et je l'approuve de mettre un terme à la léthargie qui s'était emparée de nous depuis trop longtemps. Vouloir faire revivre notre chasse, la remettre dans le droit chemin de la modernité, lui donner les moyens de ses ambitions, la structurer pour la rendre plus forte, mais aussi accepter d'ouvrir tous les dossiers dans la globalité de toute notre filière, ne pouvait conduire qu'à l'ouverture de contre-feux politico-médiatiques.

Nous sommes en train de donner un sens à la chasse, une stratégie, un avenir !

La communication réalisée par le service communication de la FNC est remarquable ! Première campagne TV des chasseurs en France d'envergure dotée dans plan média puissant. Cette campagne avec de vrais chasseurs et non des

comédiens, qui évoluent dans leur environnement naturel. **40 millions de personnes touchées !! 1 000 passages du spot « la chasse, le bonheur grandeur nature sur les écrans »**

Est-ce un lien direct, sûrement, plus 25 % de nouveaux chasseurs pour cette saison.

Plus les Français connaissent la chasse, plus ils y sont favorables !

Merci à notre président national Willy Schraen pour ses 5 années de mandature, et bonne chance pour votre élection à un nouveau mandat.

**« il en appelle à la cohésion du monde de la chasse »**  
**Notre combat pour la défense de la chasse est à la hauteur de l'enjeu culturel**  
**et social que représente notre passion**

C'est en ayant en tête la volonté de continuer à défendre la chasse avec de belles images dans les yeux, de plaisirs partagés et de réussite de nos projets que je vous remercie pour votre écoute et pour l'attention apportée à mes propos. Je voudrais terminer ce rapport moral en vous remerciant de la confiance que vous m'accordez pour diriger la Fédération avec une équipe efficace et motivée.

Restons unis, et sachons nous mobiliser !

Vive la ruralité, vive la chasse, vive l'Ardèche